

Paris, le 08 mars 2018

A l'attention des Cadres Techniques

Réf : BB/JLC/AD2018

Cher(e) collègue,

En vue de préparer la prochaine saison, la DTN a souhaité, comme les saisons passées, recenser les candidatures pour les entrées dans les Pôles Espoir et Pôles France ainsi que dans le nouveau Pôle National Sud. Ces candidatures peuvent être spontanées ou incitées par les Cadres Techniques Responsables des différents collectifs.

A cet effet, un dossier de candidature du même type que la saison précédente, vous est transmis en pièce jointe pour diffusion auprès des publics concernés.

Les pongistes candidats à ces entrées en pôle devront, soit se procurer les dossiers auprès de vous, soit télécharger les dossiers sur le site fédéral (via le site de la FFTT) et renvoyer ces dossiers dûment renseignés et accompagnés des pièces justificatives demandées.

Cette saison, un nouveau pôle a vu le jour, il s'agit du Pôle National Sud. Il est destiné aux joueurs référencés dans les 5 meilleurs nationaux de leur catégorie d'âge, domiciliés dans la moitié sud de la France et souhaitant une structure plus proche de leur domicile, afin de limiter les contraintes de transports. Ce pôle s'appuiera sur les clubs de Nîmes en filles et Montpellier en garçons.

S'agissant des Pôles Espoir, les dossiers devront être transmis au secrétariat de la DTN et aux Présidents des Ligues concernées pour **le lundi 16 avril 2018** délai de rigueur. En lien avec les Cadres responsables des Pôles Espoir, il appartient aux Présidents de Ligue de prononcer un avis sur les différents dossiers reçus et de faire connaître cet avis pour **le vendredi 20 avril 2018** au plus tard au DTN.

S'agissant des Pôles France et Pôle National Sud, les dossiers seront adressés directement par courrier au secrétariat de la DTN pour **le lundi 16 avril 2018** délai de rigueur.

La DTN réunira deux commissions d'admissions ; **le mardi 15 mai 2018** pour les Pôles France et le Pôle National Sud le matin et pour les Pôles Espoir l'après-midi afin de décider des sélections définitives des entrées en pôles pour la saison 2018/2019.

Il vous appartient de diffuser cette information auprès des jeunes pongistes susceptibles d'intégrer ces différentes structures.

Anh DUONG, Assistante du DTN (✉ [anh.duong@fftt.email](mailto:anh.duong@fftt.email) - ☎ 01.53.94.50.34) et Claude BERGERET, en charge du suivi des SHN (✉ [claude.bergeret@fftt.email](mailto:claude.bergeret@fftt.email) - ☎ 01.53.94.50.33) se tiendront à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, cher(e) collègue, en l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.



Bernard Bousigue  
Directeur Technique National

PJ : dossier de candidature « entrée Pôles »